

Chimay, le 31 juillet 2007.

## **ARRETE DE POLICE**

---

Vu la demande introduite ce jour, par l'Entreprise de toiture Dupuis Frédéric, rue de la station 7 6590 Macon, laquelle sollicite l'autorisation de placer un échafaudage face à l'immeuble appartenant à Madame Marcelle Bajomée rue Saint-Nicolas face au n°10 à Chimay pour des travaux de peinture.

Vu la loi communale ;

### **ARRETE :**

Art.1 -L'Entreprise de toiture Dupuis, rue de la Station 7 à Macon est autorisée à placer un échafaudage, à partir du 31 juillet pour une durée de 10 jours, sur le trottoir de l'immeuble situé au n°10 de la rue Saint-Nicolas à Chimay.

Art.2 - La signalisation adéquate sera apposée par les soins de l'Entreprise.

Art.3 - Les contrevenants aux dispositions du présent arrêté seront punis des peines de police.

Art.4 - Le présent arrêté sera publié conformément à l'article 112 de la loi communale.

Le Bourgmestre,